

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA12-00010
DATE DE LA DÉCISION : 20120806
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 7-M-331064-101-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M12-14433-8
PERSONNE DÉSIGNÉE : Johanne Clermont

Personne(s) visée(s) :

SERVICE DE TRANSPORT SADWAL INC.

Demandeur

NIR : R-593177-0 Dossier : 7-M-331064

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de SERVICE DE TRANSPORT SADWAL INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

ACCUEILLE

AUTORISE

MARQUE :

ANNÉE :

NUMÉRO DE SÉRIE :

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

la Commission des transports du Québec :

la demande;

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MOND

1999

2MN123148X3011296

9200-7822 QUÉBEC INC.

Johanne Clermont

Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.